



COMMUNIQUÉ n°9

Ouverture des services municipaux

Koumac, Le 20 octobre 2021

Nous vous informons qu'à compter du lundi 25 octobre 2021, **l'ensemble des services municipaux réouvrent aux horaires habituels :**

Lundi au jeudi 7h30 à 11h / 12h30 à 16h & vendredi 7h30 à 11h / 12h30 à 14h45.

Les mesures de sécurité sanitaire sont appliquées pour assurer la sécurité des administrés comme celle des agents : distanciation physique avec sens de circulation et marquage au sol et gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du hall d'accueil.

REGISTRE : Dès votre arrivée en mairie il vous est demandé de vous inscrire sur un registre avant d'entrer : nom, prénom, contact téléphonique et service concerné par votre visite.

Une salle d'attente de **5 personnes maximum** vous permettra de patienter dans le respect des gestes barrières, un agent viendra vous chercher.

Nous vous invitons vivement à privilégier la prise de rendez-vous avant vos déplacements en mairie.

PASS SANITAIRE : UNIQUEMENT le matin de 7h30 à 11h pour les demandes et retraits.

Les demandes en mairie ne s'adressent qu'aux personnes qui résident à Koumac.

Veillez-vous munir de votre pièce d'identité et du certificat vaccinal.

Un format papier sera délivré par la DASS ou envoyé par mail pour les usagers qui auront transmis une adresse personnelle. (Les mineurs ne sont pas contraints à présenter un pass.)

Le port du masque est obligatoire en dehors du domicile, également pour les enfants à partir de 11ans, en dessous cet âge nous vous recommandons de ne pas les emmener en mairie.

Le maire rappelle que le confinement adapté est en vigueur jusqu'au 31 octobre 2021, merci de respecter les gestes barrières et de limiter encore au maximum vos déplacements.

**Le Maire
Wilfrid WEISS**